



**Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le jeudi 24 mai 2018 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
	M. François Bélisle	vice-président
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport régulier
<b>Personne absente</b>	M. Claude Ferron	administrateur
<b>Personnes ressources :</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 5<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(31-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin  
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

### 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 18 avril 2018

(32-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bélisle  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 18 avril 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 18 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

### 4. Comptes à payer

(33-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 25600 à 25757 et les paiements directs 133 à 147 le tout couvrant la période du 3 au 26 avril 2018, pour une somme totale de 1 044 784.99 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

### 5. Dépôt du rapport financier 2017

Conformément à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2017, dont les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : rapport sans réserve  
Vérificateur général : rapport sans réserve

Bilan :	actifs financiers	10 084 479 \$	Passifs :	14 961 283 \$
	actifs non financiers	<u>22 443 574 \$</u>	excédent accumulé	<u>17 566 770 \$</u>
	TOTAL	32 528 053 \$	TOTAL	32 528 053 \$

État des résultats :

Revenus de fonctionnement	14 463 206 \$
Revenus d'investissement	3 418 031 \$
Charges	15 616 372 \$

-----

**6. Confirmation de statut**

**(34-18)** CONSIDÉRANT le départ d'un superviseur-répartiteur temps plein au transport adapté ;

CONSIDÉRANT que M. Michel Dupont, superviseur-répartiteur temps partiel au transport adapté, est en fonction depuis le 6 novembre 2014 :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le statut de M. Michel Dupont, superviseur-répartiteur au transport adapté, soit confirmé comme « temps plein ».

QUE cette résolution remplace la résolution 52-14, précédemment adoptée.

ADOPTÉE

-----

**7. Adoption du règlement 149 (2018) autorisant la réalisation de projets du programme FITC**

**(35-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bélisle  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 149 (2018), décrétant et autorisant la réalisation de divers projets et un emprunt à long terme de 3 475 000 \$, soit adopté

ADOPTÉE

-----

**8. Renouvellement du portefeuille d'assurance dommages**

**(36-18)** CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurance dommages pour la période du 31 mai 2018 au 31 mai 2019, déposée par le courtier Lemieux Ryan et associés :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin  
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner l'ensemble des protections pour une prime totale avant taxes de 125 999 \$, représentées par les compagnies d'assurance Aviva Canada, Lloyd's et SUM.

D'autoriser M. Guy de Montigny, directeur général, à signer pour et au nom de la STTR, la proposition de renouvellement.

ADOPTÉE

-----

## 9. Autorisation

a) Panneaux d'arrêts d'autobus

(37-18) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation, no 2018-04-ARRÊTS BUS ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions, le 16 mai 2018, à 10h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Maryse Bellemare

APPUYÉE DE :

Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat d'achat d'arrêts d'autobus soit octroyé à la compagnie OPTION NÉON pour la somme de 72 277,54 \$, avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

b) Véhicule d'entretien pour le réseau

(38-18) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation, no 2018-03-VÉHICULE RÉSEAU ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions, le 16 mai 2018, à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Dubois

APPUYÉ DE :

M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat d'achat d'un véhicule d'entretien pour le réseau soit octroyé à la compagnie TROIS-RIVIÈRES FORD LINCOLN pour la somme de 62 807,39 \$, avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

## 10. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité à ce point d'ordre.

-----

## 11. Période de questions

Mme Valérie Fiset, résidente de la rue Arthur Guimont, demande que le circuit #3 se déplace sur la rue Père Daniel qui est plus large et mieux adaptée. Une pétition est déposée.

M. Donald Simard, président du syndicat de la STTR, demande que le budget de la STTR soit augmenté. Il précise également que la prime d'amplitude soit payée aux employés réguliers. Il ajoute que la sécurité d'emploi est aussi importante.

M. Alain Roy, employé de la STTR, souhaite que le retour de 1% de la TVQ soit transmis par le gouvernement vers les municipalités. Il mentionne également qu'il n'y a pas d'installations pour ceux qui viennent travailler en vélo (supports sécurisés, casiers, etc). Il souhaite que les autres revenus de la STTR soient augmentés. Il précise que la propreté des autobus et abribus est questionnable.

Mme Suzy Tremblay, employée de la STTR, propose l'installation de poubelles dans les abribus. Elle précise que l'aménagement des banquettes face à face à l'arrière des autobus accentue le problème de propreté.

M. Alain Roy, mentionne que les lieux sanitaires doivent être mieux entretenus.

Guy Germain, secrétaire du syndicat de la STTR, demande à quand les toilettes pour femmes. Il demande si les membres du conseil d'administration voient les griefs déposés. Il questionne sur les frais d'avocats et de consultants dans le cadre des 34 séances de négociation.

M. Luc Benoît, vice-président du syndicat de la STTR, veut avoir la certitude des endroits de pause proposés dans le nouveau réseau.

M. Guy Germain demande pourquoi ne pas investir dans des projets qui touchent les chauffeurs.

M. François Meunier, employé de la STTR, dit que le micro-onde n'a pas sa place dans un lieu sanitaire.

M. Benoît Guay, employé de la STTR, mentionne que le travailleur doit être considéré dans le nouveau réseau. Il indique également que les autobus 2015 sont glissants en période hivernale.

M. Guy Germain souligne que le déneigement des rues dans le bas du Cap devrait s'améliorer, principalement sur la rue Alice.

M. Éric Chauvette, employé de la STTR, se demande si la STTR avait été avisée suffisamment longtemps à l'avance par la ville, afin de prévoir le déménagement du terminus du centre-ville, considérant les travaux d'asphaltage.

M. Robert Sylvestre, trésorier du syndicat de la STTR, demande si on a prévu l'installation de borne de recharge pour les autos électriques.

-----

**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 20 juin 2018 à 19 h.

-----

**13. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Antoine Poulin

APPUYÉ DE :

M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif